

**Communiqué
de la
COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité**

LOURDES MENACES SUR LES URGENCES

L'histoire se répète, avec les mêmes méthodes, le même cynisme et le même mépris des usagers et des professionnels de santé

Comme pour les maternités ou les services de chirurgies, elle commence par un rapport ou une étude émanant d'une personne ou d'un groupe de personnes soit disant qualifiées, jeté en pâture aux hospitaliers, aux élus locaux et à la population.

Le critère servant d'argument et de prétexte est le même : le niveau d'activité pris en compte à un moment donné est inférieur à un seuil fixé arbitrairement de façon à atteindre les cibles que le ministère a préalablement définies : 300 accouchements par an pour les maternités, 1000 actes par an et par praticien en chirurgie, et aujourd'hui 10 000 passages par an pour un service d'accueil des urgences.

Le but poursuivi est le même. Par cette opération de communication, qui sera largement relayée ultérieurement, il faut faire entrer dans l'inconscient collectif l'idée que ces structures présentent une tare majeure qui n'a d'autre issue que leur fermeture.

Les effets induits sont les mêmes. Malgré les démentis ministériels qui suivent systématiquement la présentation de ces rapports, le doute s'instaure. Le maintien des services qui y sont mentionnés apparaît comme incertain. Face à la perspective d'une fermeture plus ou moins proche, les praticiens s'en détournent. Faute d'un effectif médical suffisant et stable, les conditions de fonctionnement se dégradent, provoquant en retour une fuite accrue de patients, une baisse de l'activité, une diminution des recettes qui en résultent via la T2A, des déséquilibres financiers et une perte d'attractivité qui fragilisent tout l'hôpital.

L'arbitraire est le même. Les soignants, les élus et les usagers sont systématiquement exclus. Au mieux, en application des dispositions de la loi « Bachelot » auxquelles le projet de loi Santé n'apporte aucune modification, ils sont consultés pour émettre un avis que personne n'est tenu de prendre en compte.

La méthode est la même. Elle consiste, soit disant au nom de l'intérêt général, à proposer une alternative, en remplacement du service fermé : un centre périnatal de proximité à la place d'une maternité, de la chirurgie ambulatoire à la place de la chirurgie de plein exercice, l'accueil de soins non programmés pour les urgences. Ces services de substitution ne fournissent pas les mêmes prestations que ceux qu'ils sont censés remplacer d'où, à nouveau, un recul des praticiens, des fuites de patients, des baisses d'activité et de recettes, des atteintes à l'image et à l'attractivité de l'hôpital qui aboutissent parfois à leur fermeture.

Il s'agit, une fois de plus, d'une entreprise délibérée de laminage du service public hospitalier initiée par le ministère de la Santé, qui accentuera la désertification médicale et les inégalités d'accès aux soins et va, de façon scandaleuse, à l'encontre de la promesse que le Président Hollande a faite à Dijon le 11 mars 2013 : "*L'hôpital public, en liaison avec les médecins de villes, doit assurer l'accueil en urgence dans un délai qui ne peut excéder trente minutes*".

Le remplacement d'un service d'accueil des urgences par un service d'accueil des soins non programmés fait disparaître l'obligation de disposer d'urgentistes et la contrainte d'une ouverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Pour les populations concernées, il aboutit inexorablement à des temps d'accès plus longs pour les soins appropriés à leur état, à des frais de déplacement accrus, à des pertes de chances induisant une augmentation du nombre de séquelles et de morts évitables et à une mise en danger de la vie d'autrui.

Une fois de plus, la Coordination Nationale dénonce les orientations et les méthodes de cette politique de santé, maintient son exigence d'un service public de santé doté des moyens techniques, financiers et humains lui permettant d'assurer un accès aux soins pour tous sur tout le territoire et appelle à la résistance face à ces menaces scandaleuses et iniques.

La santé humaniste et solidaire pour laquelle nous militons ne peut se réduire à des questions de flux ou de pénurie de professionnels.

Le 6 septembre 2015

URGENCES – Sites menacés - dans le cadre du Rapport de Jean-Yves GRALL, DG ARS Nord –

Pas-de-Calais septembre 2015.

Liste des établissements cités dans le rapport (en rouge sur la carte)

Dépt	Ville	Etablissement
02	SAINT-QUENTIN	Polyclinique Saint-Claude
03	St ANTOINE DESERTINE	Clinique Saint-François
05	EMBRUN	CH
09	COUSERANS St-GIRONS	CH Ariège
09	LAVELANET	CH
12	DECAZEVILLE	CH
14	CAEN	Clinique de la Miséricorde
14	AUNAY sur ODON	CH
14	VIRE	CH
15	MAURIAC	CH
16	BARBEZIEUX	CH « Hôpitaux Sud-Charentes »
16	CONFOLENS	CH
16	RUFFEC	CH
23	AUBUSSON	CH
24	PERIGUEUX	Polyclinique Francheville
26	DIE	CH
27	CREST	CH

31	TOULOUSE	Clinique Ambroise Paré
32	CONDOM	CH
34	MONTPELLIER	Clinique Beau soleil
34	PEZENAS	Polyclinique Pasteur
36	ISSOUDUN	CH
36	LE BLANC	CH
37	St BENOIT LA FORET	CH du Chinonais
38	St MARCELLIN	CH
38	LA MURE D'ISERE	CH
39	CHAMPAGNOLLE	CH
40	AIRE S/ADOUR	Polyclinique « Les chênes »
42	St ETIENNE	Clinique mutualiste de la Loire
46	GOURDON	CH
46	St CERE	CH
50	St HILAIRE DU HARCOUET	CH
54	NANCY	Sincal
54	PONT-A-MOUSSON	CH
58	DECIZE	CH
58	CLAMECY	CH
59	LAMBRES LEZ DOUAI	Clinique Ste Amélie
61	MORTAGNE	CH
61	DOMFRONT	CH Intercommunal des Andaines
62	BRUAY LA BUISSIERE	Clinique
63	AMBERT	CH
64	PAU	Clinique Marzet
64	St-PALAIS	CH
65	TARBES	Polyclinique de l'Ormeau
65	BAGNERES DE BIGORRE	CH
66	CERET	Clinique du Vallespir
66	PRADES	Clinique St-Michel
67	STRASBOURG	Diaconesses
68	MULHOUSE	Clinique diaconat Roosevelt
70	GRAY	CH du Val de Saône
72	St-CALAIS	CH
72	CHATEAU-DU-LOIR	CH
74	RUMILLY	CH
77	PONTAULT-COMBAULT	Clinique « La francilienne »
84	VAISON-LA-ROMAINE	CH
84	VALREAS	CH
86	LOUDUN	CH
86	MONTMORILLON	CH
87	St-YRIEX-LA-PERCHE	CH
88	GERARMER	CH
89	AVALLON	CH
89	TONNERRE	CH
91	YERRES	Hôpital privé
92	MEUDON-LA-FORET	Clinique
95	MAGNY-EN-VEXIN	Groupement hospitalier intercommunal
97	GRAND BOURG DE MARIE-GALANTE	CH
12	SAINT AFFRIQUE	CH

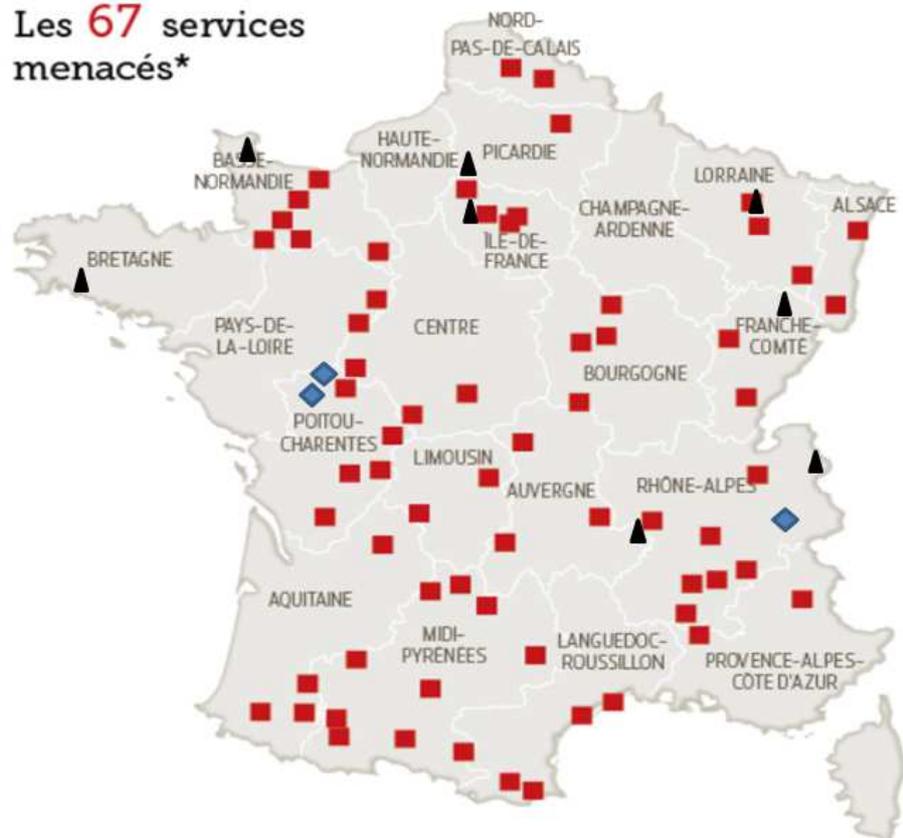
A cela il faut ajouter les sites menacés de fermeture ou condamnés du fait des restructurations en cours (en bleu sur la carte)

Dépt	Ville	Etablissement	Nb de passages/an
73	MOUTIERS	CH ALBERTVILLE - MOUTIERS	
79	PARTHENAY	CH NORD DEUX-SEVRES	+ de 15 000
79	THOUARS	CH NORD DEUX-SEVRES	+ de 15 000

Sites frappés de fermetures temporaires (la nuit, le week-end, hors saison touristique ou l'été) (en noir sur la carte)

Dépt	Ville	Etablissement	Plage de fermeture
16	SAINT-VALLIER	CH	L'été
29	CONCARNEAU	CH	Nuit
42	FIRMINY	CH	L'été
50	VALOGNES	CH	L'été
54	PONT-A-MOUSSON	CH	L'été
60	MERU	CH	Nuit
70	LURE	CH	Nuit
74	CHAMONIX	CH	Hors saison touristique
78	MANTES-LA-JOLIE	CH	L'été

URGENCES Les 67 services menacés*



	Rapport Grall
	Restructurations
	Fermetures Partielles
	Fermetures définitives